



Travaux effectués non payés par le propriétaire

Par **clofoefe**, le **16/04/2009** à **17:52**

Bonjour,
Mon ami et moi sommes locataires d'un appartement, qui lors de la visite nous a semblé en bon état. Simplement, après avoir arraché les quelques couches de papier peint qui recouvraient les murs, nous avons constaté que les murs étaient moisiss, en profondeur. Nous avons aussitôt appelé le propriétaire qui est venu constater l'ampleur du problème. Il ne voulait pas effectuer de travaux, et le père de mon ami, qui était présent, s'est proposé pour réaliser les travaux, à savoir enlever la couche superficielle de plâtre atteinte par la moisissure au marteau, appliquer un produit spécial puis refaire la couche supérieure du mur à la chaux. Le propriétaire, ravi, lui a tout de suite donné carte blanche et lui a dit qu'il lui payerait bien évidemment ses heures de travail. Aucun document n'a été rédigé et près de six mois après, les propriétaires repoussent toujours l'échéance, disent qu'ils vont venir en discuter, et depuis plus d'un mois, nous n'avons aucune nouvelle et ils ne répondent pas au téléphone. Que me conseillez-vous?
merci beaucoup!
Chloé

Par **Solaris**, le **16/04/2009** à **21:32**

Vous avez engagé des travaux qui ne sont pas à la charge du locataire et ce sans accord écrit de votre propriétaire.
Il vous sera très difficile de demander le règlement des heures de travail de votre père: c'est du travail non déclaré. Si votre père a fait une facture, il faudrait qu'il soit possession d'un devis signé.
Il convient donc de privilégier une solution amiable.